

« JEU CONCOURS FACEBOOK EMIRATES 2015 »

Règlement

ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU

La société **Aéroports de Lyon**, dont le siège est à 69125 LYON-SAINT EXUPERY AEROPORT BP 113, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 49 34 25 136, organise du mardi 16 mars 2015 au jeudi 30 avril 2015, dans les conditions stipulées ci-après, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «Emirates 2015», dont les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort. Ce jeu sera diffusé sur la page Facebook d'Aéroports de Lyon : www.facebook.com/aeroportsdelyon

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure qui a un accès à internet (âgé de plus de 18 ans) et juridiquement capable résidant en France Métropolitaine dont la Corse et à l'étranger. Le jeu se déroulera sur internet sur la page Facebook d'Aéroports de Lyon : www.facebook.com/aeroportsdelyon

Toute participation en dehors des dates et heures prévues ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

Les participants autorisent par avance l'utilisation à des fins commerciales et publicitaires de leur nom, adresse, adresse e-mail et téléphone mobile. La participation au Jeu est strictement gratuite.

Pour participer, les internautes devront commenter trouver la bonne réponse aux trois questions suivantes et cliquer sur le bouton participation en dessous des questions en se connectant à leur profil facebook :

Combien de fois par semaine Dubaï est-elle desservie par Emirates au départ de Lyon : 1 fois / 3 fois / 5 fois

Réponse : 5 fois

Avec quel type d'avion Emirates effectue le vol Lyon Dubaï : A320 / B777 / A318

Réponse : B777

Quelle spécialité de Hong Kong se déguste dans des paniers en bambou ?
les dim sum / les fruits de mer / le barbecue chinois

Réponse : Dim Sum

Une seule participation par personne sera autorisée.
Le gagnant sera départagé par tirage au sort.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

4 nuitées à Hong Kong base chambre double offerte par Hong Kong Tourism Board. Valeur totale 450€. Soumis à conditions et disponibilité.

Un billet pour deux personnes vol Emirates Lyon - Hong Kong valeur 549€ aller-retour en classe économique (prix par personne) validité un an . hors vacances scolaires soumis à disponibilité.

- Tous les vols sont sujets à disponibilité.

- Pas d'hébergement, ni de transfert aéroport inclus.

- Le billet n'est pas remboursable en espèces.
- Une fois la réservation faite, tous les changements sont payants et effectués selon les termes et conditions de la compagnie.
- Si l'utilisateur détourne le jeu pour s'approprier le lot de façon malhonnête, Aéroports de Lyon se réserve le droit d'annuler le lot
- Le bagage en soute est à la charge du passager.

Ne sont pas pris en charge :

- Surcharge carburant éventuelle
- Frais de visa et pourboires éventuels
- Boissons et dépenses personnelles
- Pré-post acheminement (domicile/aéroport)
- Les transports sur place
- Assurances
- Démarches administratives (réalisation d'un VISA, Passeport, cartes d'identité...)

Les lots attribués sont nominatifs, non cessibles, et ne pourront en aucun cas donner lieu à contestation, ni faire l'objet d'un échange contre des valeurs en espèce ou toute autre contrepartie que ce soit. Les livres seront envoyés par courrier.

En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, La société Aéroports de Lyon se réserve la faculté de remplacer le lot gagné par un lot de son choix, de valeur équivalente et de caractéristiques aussi proches que possible.

ARTICLE 5 – TIRAGE AU SORT

La société organisatrice procèdera à un tirage au sort le lundi 4 mai 2015 à 18h à l'aéroport Lyon-Saint Exupéry ou à une date ultérieure suivant la disponibilité de la société organisatrice. Le tirage au sort sera effectué par un logiciel respectant l'aléa total.

Le gagnant sera informé par un message privé sur son compte facebook. Il leur sera demandé de nous donner par mail facebook ses coordonnées pour lui transmettre son lot. Les participants autorisent par avance à être cités sur la page Facebook. Si le gagnant ne se manifeste pas au bout de 1 semaine, un deuxième tirage au sort sera effectué. Si la deuxième personne tirée au sort ne se manifeste pas au bout de 1 semaine. Le gain sera remis en jeu.

ARTICLE 6 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les participants autorisent par avance l'utilisation par La société Aéroports de Lyon des données à caractère personnel résultant du bulletin de participation. Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi précitée dite « Informatique et Libertés », chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant.

Ce droit est exercé sur simple demande écrite adressée à Aéroports de Lyon, Direction de la communication et des relations publiques, BP 113 – 69125 LYON SAINT EXUPERY AEROPORT.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

La responsabilité de La société Aéroports de Lyon ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu et le présent Règlement devaient être modifiés ou annulés, ou encore si le jeu devait être écourté ou prorogé.

La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de prolonger le Jeu et/ou de reporter toute date

annoncée, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans que les participants au jeu puissent prétendre à un dédommagement quelconque de ce fait.

La société Aéroports de Lyon ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises par l'un d'entre eux. En cas de manquement de la part d'un participant, la société Aéroports de Lyon se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit et sans préjudice des droits et recours de la société Aéroports de Lyon.

ARTICLE 8 - DÉPOT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de la société Aéroports de Lyon sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le présent règlement est déposé chez l'huissier :

SCP ESCOFFIER Ch. - HEUZE F. - DALMAIS R. (DEHD)

titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à LYON Cedex 01 (69282)

41 rue Paul Chenavard 69282 LYON Cedex 01

tél : 04 78 28 58 65 - fax : 04 78 29 11 32

Le règlement du jeu est disponible durant toute la durée de l'opération et peut être également adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante :

JEU CONCOURS

AEROPORTS DE LYON

Direction de la communication et des relations publiques

BP 113

69125 LYON SAINT EXUPERY AEROPORT

Frais de timbre postal remboursé sur demande au tarif lent en vigueur

ARTICLE 9 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt auprès de :

SCP ESCOFFIER Ch. - HEUZE F. - DALMAIS R. (DEHD)

titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à LYON Cedex 01 (69282)

41 rue Paul Chenavard 69282 LYON Cedex 01

tél : 04 78 28 58 65 - fax : 04 78 29 11 32

et entrerait en vigueur à compter de ce dépôt et tout participant serait réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devrait cesser de participer au jeu.

ARTICLE 10 - RESPECT DES RÈGLES – EXCLUSION

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et du présent règlement.

La société Aéroports de Lyon peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis. La société Aéroports de Lyon se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du jeu. La société Aéroports de Lyon se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations.